



Montreuil, le 12 octobre 2023

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
1, place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Objet : Sécurisation des emprises des services d'incendie et de secours

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques semaines, notre pays a connu 8 jours de troubles d'une intensité inédite, touchant 553 communes, dont 170 n'avaient pas de quartiers identifiés « politique de la ville ».

Vous connaissez la gravité du bilan, que vous avez vous-même rendu public, en listant les dégâts rubrique par rubrique.

Nous tenons à attirer votre attention sur des faits qui nécessitent une réaction. Lors de ces événements, plusieurs centres d'incendie et de secours ont été victimes de dégradations, et ont reçu des démonstrations de force visant à intimider les agents qui y travaillent.

Alors que le plan Vigipirate est en vigueur de manière continue depuis le 6 octobre 1995, l'ensemble des sites des services d'incendie et de secours ne sont pas dotés des outils minimums attendus (absence de portail, clôture, voire de portes fermant à clef...), malgré la diminution de 30% du nombre de CIS !

Les employeurs doivent assurer la sécurité physique et mentale à l'ensemble de leurs agents.

Nous attendons que vous rappeliez à chaque service d'incendie et de secours le standard minimum exigible en matière de sécurité de leurs emprises, et les préfets doivent s'assurer de la mise en œuvre d'actions concrètes sur leur périmètre.

De plus, l'observatoire des violences envers les sapeurs-pompiers doit se saisir de cette question et faire des recommandations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,

Secrétaire générale